

Fusion CODAH, Caux-Estuaire, com-com de Criquetot-l'Esneval

# Le périmètre d'étude inchangé

Après deux heures de réunion et deux suspensions de séance, le schéma de coopération intercommunale du préfet n'a pas bougé. Malgré des voix pour faire entendre une majorité d'élus de Caux-Estuaire réfractaires à ce périmètre, présents dans la salle.

La fusion des communautés de communes du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux-Estuaire (canton de Saint-Romain-de-Colbosc) avec la CODAH était au cœur des débats de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

L'enjeu de cette dernière réunion, qui s'est tenue lundi à Rouen en préfecture, était de savoir si oui ou non le préfet allait maintenir son projet de périmètre. Le seul encore en lice après le retrait le 3 octobre dernier de quatre des cinq périmètres proposés. Or, depuis cette date, une majorité d'élus de la communauté de communes de Caux-Estuaire (Saint-Romain-de-Colbosc) a fait savoir haut et fort qu'elle ne voulait pas entendre parler de péri-

mètre avant d'engager les discussions.

## L'amendement Merville pour sortir Caux-Estuaire

C'est Denis Merville, conseiller général du canton de Saint-Romain et président de l'association des maires du département, qui a lancé le débat. Les maires contestataires de Caux-Estuaire lui reprochant de ne pas les avoir représentés jusqu'à en soutenant le projet du préfet, il a proposé un amendement visant à retirer Caux-Estuaire du périmètre pour ne laisser ensemble que la CODAH et la com-com de Criquetot-l'Esneval.

À gauche, Frédéric Sanchez, vice-président de la CREA, a d'abord proposé un amendement deman-

dant tout simplement le retrait pur et simple du périmètre, puis un second pour le retrait de Caux-Estuaire. Deux interruptions de séance successives, demandées par Alfred Trassy-Paillogues, secrétaire général de l'UMP, ont permis à la droite de mettre au point sa stratégie en coulisses. Car les choses ne sont pas simples.

## Pas de mariage à deux

Ni la CODAH, ni la communauté de communes de Criquetot-l'Esneval ne sont prêtes à fusionner sans Caux-Estuaire. Entre les lignes, pour la CODAH, Caux-Estuaire amène de l'argent grâce aux communes sur lesquelles s'étend la zone industrielle, comme Renault Sandouville. Pour Criquetot, c'est le soutien de poids d'une autre collectivité rurale pour négocier face à la CODAH.

De quoi ravir Estelle Grelier, présidente de la communauté de communes de Fécamp, irritée de n'avoir pas pu trouver de consensus autour de son projet d'agglomération. Car si le projet du préfet vole en éclats, c'est pour l'élue fécampoise l'opportunité de renégocier avec Criquetot sur de nouvelles bases.

Pour la gauche, la majorité présidentielle reste sourde à la volonté d'une majorité de maires de Caux-Estuaire et dénonce « un passage



Les élus de Caux-Estuaire qui ne veulent pas entendre d'un quelconque périmètre avant d'entamer les discussions avec la CODAH et Criquetot ont suivi les débats lundi à la préfecture

en force ». En réponse, Édouard Philippe, maire du Havre et président de la CODAH, dit tout simplement vouloir respecter le vote des élus : « Sur cinquante-quatre communes concernées, seulement quinze ou seize ont dit non. Si nous sommes soucieux de ce que disent les maires, soyons-le jusqu'au bout. Les enjeux de notre territoire sont complexes. Je souhaite travailler de bonne foi, sans forcer quiconque ».

La droite dans sa grande majorité a rejeté les amendements proposés. Le périmètre est donc maintenu. De quoi provoquer la colère des élus de Caux-Estuaire qui ont fait le déplacement. « Il ne nous reste plus qu'à démissionner », proposait l'un d'eux au sortir de la réunion. D'autres invitaient plutôt à se retrouver au plus vite pour définir de nouvelles actions à mener.

■ CÉDRIC THOMIRE

## Périmètre ne veut pas dire fusion

Le préfet Caron a longtemps insisté pour dire que le périmètre ne créait pas de nouvelle agglomération. « Le 31 décembre, je vais arrêter le schéma de coopération intercommunale. C'est une invitation à la réflexion. Il n'y aura pas de fusion s'il n'y a pas de réelle adhésion. Les trois EPCI et les communes auront à délibérer après avoir discuté et réfléchi ensemble sur les compétences, la fiscalité et le fonctionnement. La réflexion des 18 mois à venir peut aussi toucher le périmètre. Au 1<sup>er</sup> juin 2013, je prendrai ou non l'arrêt de fusion ». Et de souligner : « Je ne le signerai que si la concertation a permis de laisser entrevoir une forte volonté ».